



Préavis municipal N°9/2023 : Prêt pour la transformation de l'ancienne buvette du football club de Thierrens (FCT)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 30 novembre 2023 en présence de M. Claude-Alain Cornu syndic.

La commission a étudié le préavis. Les points suivants ont fait l'objet de discussions :

- Le FCT est la seule société de la commune à solliciter un emprunt auprès de la commune. Cela s'explique par le fait que c'est une société à but non lucratif et qu'elle ne peut pas contracter d'emprunt auprès d'institutions bancaires.
- La municipalité a également étudié les comptes de la société et a jugé qu'ils étaient sains et permettent de financer le montant du nouveau remboursement annuel.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'autoriser la municipalité à octroyer un prêt de CHF 140'000. -- en faveur du Football Club Thierrens, au taux de 2% et pour une durée de 7 ans, destiné à la transformation de l'ancienne buvette, sise sur la parcelle n° 323 de la commune de Montanaire, pour la construction d'un nouveau vestiaire, de nouvelles douches, d'un local administratif, d'un local pour les entraîneurs ainsi que l'amélioration de la ventilation des vestiaires existants. La première annuité, (respectivement le remboursement), d'un montant de CHF 20'000. --, sera versé(e) en fin de l'année 2024.
- De financer ce prêt par les liquidités courantes.

Thierrens, le 5 décembre 2023

Christine Dubrit

Sébastien Gasser

Jean-Luc Jaton

Emilien Piot

Kevin Forestier (rapporteur)